

Version 3.0

Directives sur la Diligence Raisonnée



OUTILS DE
DILIGENCE
RAISONNÉE



Cet outil a été développé par NEPCon dans le cadre du projet "Supporting Legal Timber", financé par le programme LIFE de l'Union européenne et l'aide d'état du gouvernement britannique, ainsi que le projet "Approvisionnement responsable en soja, huile de palme et bétail" financé par DANIDA, ministère des Affaires étrangères du Danemark.



NEPCon a adopté une politique 'open source' pour partager ce que nous développons pour promouvoir la durabilité. Ce travail est publié sous la licence Creative Commons Attribution Share-Alike 3.0. Toute personne en possession d'une copie de ce documents est autorisée à en jouir sans restrictions ni limitations, y compris les droits d'utilisation, de copie, de modification, de fusion, de publication et/ou de distribution de copies de document, sous réserve des conditions suivantes: L'avis de copyright ci-dessus et cet avis d'autorisation doivent être inclus dans toutes les copies ou parties substantielles du document. Nous aimerions recevoir une copie de toute version modifiée.

Le soutien de la Commission européenne à la production de cette publication ne constitue pas une approbation du contenu - qui ne reflète que les opinions des auteurs. De ce fait, la Commission ne peut être tenue pour responsable de l'utilisation éventuelle des informations qui y sont contenues.

Ce matériel a été financé par l'apport financier du gouvernement britannique; cependant, les opinions exprimées ne reflètent pas nécessairement les politiques officielles de ce dernier.

Bien que DANIDA, ministère des Affaires étrangères du Danemark ait soutenu le développement de ce matériel, elle n'est néanmoins pas responsable des opinions ou des réclamations présentées dans ce document.

Table des Matières

Table des Matières	3
Introduction	5
Étape 1: Répondre aux exigences du Système de Diligence Raisonnée.....	5
Étape 1.1: S'engager à s'approvisionner légalement	6
Étape 1.2: Définir les responsabilités et assurer les compétences.....	7
Étape 1.3: Instituer la documentation des procédures	7
Étape 1.4: Instaurer le contrôle de la qualité et le suivi des performances.....	7
Étape 1.5: Cadre du Système de Diligence Raisonnée	8
Étape 2: Gestion et données de la chaîne logistique	8
Étape 2.1: Recueillir les données sur la chaîne logistique	9
Étape 2.2: Consigner les données sur les fournisseurs.....	10
Étape 2.3: Évaluer les documents et les données	11
Étape 2.4: Recueillir des données supplémentaires sur la chaîne logistique	13
Étape 3: Évaluation des risques	13
Étape 3.1: Identification des risques.....	14
Étape 3.2: Inventaire de la chaîne logistique.....	15
Étape 3.3: Spécifier les risques.....	15
Étape 3.4: Vérifier la présence de non-conformités	16
Étape 3.5: noter la conclusion de l'évaluation des risques.....	16
Étape 4: Atténuation des risques.....	19
Étape 4.1: Identifier les actions d'atténuation	19
Étape 4.2: Obtenir le consentement des fournisseurs	20
Étape 4.3: Planifier et consigner des mesures d'atténuation des risques	20
Encadré 4 : Choisir la bonne mesure.....	21
Étape 4.4: Mettre en œuvre des mesures d'atténuation des risques	21
Étape 4.5: Évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation des risques	22
Annexe 1: Outils et Normes du SDR mis au point par NEPCon	23
Annexe 2: Directives pour l'identification des risques	25
Catégories de risques probants	26
Accès aux données	26
Essences	26
Risques liés à l'origine	27
Statut de Certification/Contrôle.....	27
Complexité de la chaîne logistique.....	28
Commerce et transport.....	28

Annexe 3: Directives sur la Spécification des Risques	28
Inventaire de la chaîne logistique	29
Processus de spécification des risques	29
Annexe 4: Directives sur l'atténuation des risques	31
Contrôle des Risques.....	31
Prévention des risques.....	32
Annexe 5: Directives pour l'audit des fournisseurs	36
Objectifs de l'audit	36
Portée de l'audit	36
Quel rôle joue le fournisseur dans l'audit?	37
Préparation de l'audit	37
Évaluation des entités de traitement et de commerce	38
Évaluation des Entreprises d'Aménagement Forestier (EAF)	38
Compétence de l'auditeur	38
Évaluation de la conformité	39
Rapport.....	39

Introduction

Ces directives fournissent des instructions détaillées sur la façon de mettre en œuvre un système de diligence raisonnée (SDR) - y compris la façon d'utiliser les outils et les modèles dudit système.

Le SDR comprend des outils qui ont été développés pour aider les entreprises du monde entier à exclure le bois illégal de leurs chaînes d'approvisionnement. Le système est conçu pour correspondre à toutes les exigences du règlement sur le bois de l'UE, ainsi que la loi Lacey des États-Unis et la loi australienne sur l'interdiction de l'exploitation forestière illégale. Bien que n'étant pas identiques à 100%, ces législations se chevauchent considérablement dans leur portée et leur intention.

Remarque: Les symboles suivants sont utilisés dans ce document:



Fait référence à des outils spécifiques qui sont utiles à certaines étapes du processus de diligence raisonnée.



Fournit des conseils à l'utilisateur et des informations pertinentes spécifiques.

Avertissement: Le Système sur la Diligence Raisonnée (SDR) que NEPCon a mis au point vise à aider les entreprises à gérer le risque d'approvisionnement, de production et de vente de produits forestiers qui ont été illégalement exploités, transportés ou échangés. La responsabilité de l'utilisation du SDR demeure en la personne physique ou morale utilisant le système. NEPCon décline toute responsabilité quant à l'utilisation du système – ainsi que toute perte ou dommage qui en découleraient.

Les directives sur la Diligence Raisonnée selon NEPCon

Ces directives décrivent une approche séquentielle pour mettre en œuvre la diligence raisonnée qui soutiendra la conformité aux réglementations actuelles du marché - telles que le Règlement sur le Bois l'UE (RBUE), le Lacey Act, la Loi sur l'interdiction de l'exploitation forestière illégale d'Australie (ILPA), etc.

Étape 1: Répondre aux exigences du Système de Diligence Raisonnée

La diligence raisonnée implique une mise en œuvre cohérente des systèmes et des procédures. Par conséquent, NEPCon a mis au point le SDR – un ensemble de directives et de plusieurs modèles destinés à être utilisés pour s'assurer que les systèmes et les procédures soient développés et mis en œuvre efficacement. Les modèles spécifiques sont référencés pour chaque étape ci-dessous.

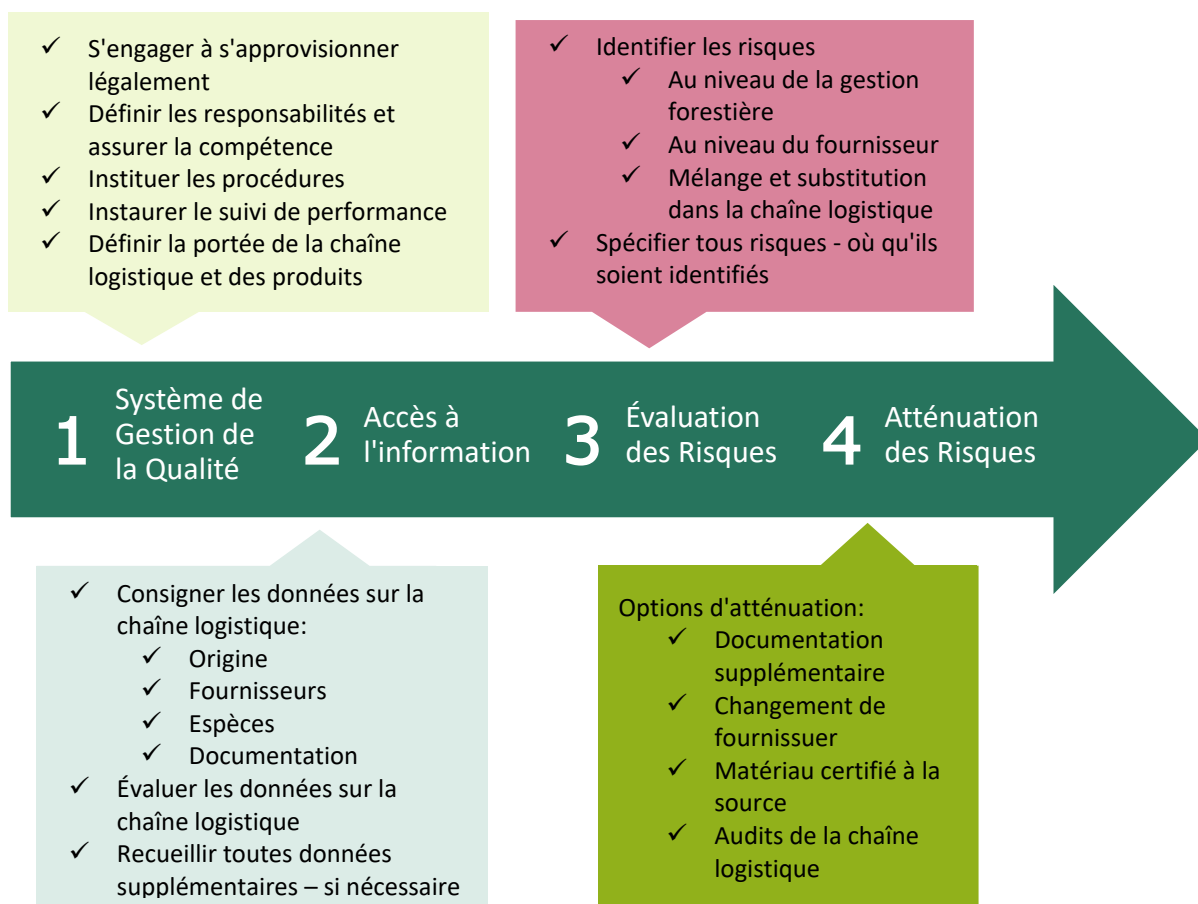


Figure 1: Aperçu du processus séquentiel de diligence raisonnée

Étape 1.1: S'engager à s'approvisionner légalement

Établissez une politique de base pour votre engagement à instaurer la diligence raisonnée. Cette politique devrait être ratifiée par la Direction Générale.



Utilisez le **Modèle de Stratégie (DR-03)** et adaptez-le à votre organisation.



Vous pouvez réduire la portée de l'engagement dans le modèle, tant que la légalité y est toujours incluse. Vous pouvez également choisir un format différent et inclure différentes langues. Cependant, la politique doit toujours respecter les principes de base selon lesquels les organisations doivent disposer d'une politique écrite et accessible au public, approuvée au niveau de l'encadrement supérieur. L'engagement organisationnel au niveau de la production et/ou de l'approvisionnement que doit déclarer cette politique doit s'effectuer de manière responsable (c-à-d en évitant la production et/ou le commerce de produits forestiers ayant été

exploités, échangés ou traités en violation de la législation nationale applicable et des traités internationaux ratifiés.)

Étape 1.2: Définir les responsabilités et assurer les compétences

Pour assurer la bonne mise en œuvre de votre système de diligence raisonnée, attribuez la responsabilité des activités spécifiées aux personnes ou aux postes concernés. La responsabilité globale du SDR est également attribuée à un seul et unique poste.

Les responsabilités doivent être attribuées aux personnes ou aux postes ayant les compétences nécessaires à l'accomplissement de cette tâche. Les personnes désignées ont besoin d'assez d'autorité et d'accès aux ressources adéquates pour mettre efficacement en œuvre le SDR.



Les responsabilités et les compétences du personnel devraient être documentées, comme le montre le **Modèle NEPCon de Procédure de Diligence Raisonnée (DR-02)**.

Étape 1.3: Instituer la documentation des procédures

Développer des procédures écrites couvrant tous les aspects du SDR. Les procédures devraient être signées par la haute direction.



Utilisez le **Modèle NEPCon de Procédure de Diligence Raisonnée (DR-02)** comme base et adaptez-le à votre organisation.

Étape 1.4: Instaurer le contrôle de la qualité et le suivi des performances

Établissez un système de contrôle de conformité aux exigences de diligence raisonnée. Le système devrait inclure un suivi interne:

- du SDR, pour s'assurer que le système fonctionne efficacement, que les responsabilités sont claires et que les procédures sont mises en œuvre; et
- des chaînes logistiques pour s'assurer que les évaluations des risques sont revues annuellement et chaque fois que les chaînes logistiques changent.

Le système de suivi peut également inclure celui des fournisseurs, lorsqu'un programme de contrôle propre y est appliqué (voir l'annexe 5 pour plus de détails).

Dans le cadre du système de contrôle de la qualité, des procédures devraient être élaborées pour consigner et traiter les plaintes motivées des parties prenantes concernant le SDR et le risque de légalité dans les chaînes logistiques.

Étape 1.5: Cadre du Système de Diligence Raisonnée

Cerner la portée de la diligence raisonnée est une activité centrale de ce processus. Il est nécessaire de définir et de documenter les fournisseurs, les produits, les chaînes logistiques de matériaux et les sources de bois que prend en charge le système de diligence raisonnée.

Étape 2: Gestion et données de la chaîne logistique

Garantir l'accès aux données sur vos chaînes logistiques et les sources de produits du bois constitue une activité clé dans votre SDR. Ces données doivent être disponibles dans le plus grand détail afin de pouvoir conclure d'un risque faible ou à un point tel que des mesures d'atténuation des risques peuvent être engagées. Cela s'applique à tous produits, types de matériaux et chaînes logistiques.



Notez que la diligence raisonnée est beaucoup plus ardue pour les produits complexes/composites qui comprennent de nombreuses essences ou matériaux provenant d'origines forestières différentes - car les données doivent être recueillies pour toutes les sources de bois.

L'évaluation de données et de documents pouvant aider à indiquer le statut juridique des matériaux et produits est une autre étape importante dans le processus de diligence raisonnée. Ces données doivent être évaluées avant que l'évaluation des risques puisse débuter - afin de s'assurer qu'une fois disponibles, elles soient bien complètes et correctes.

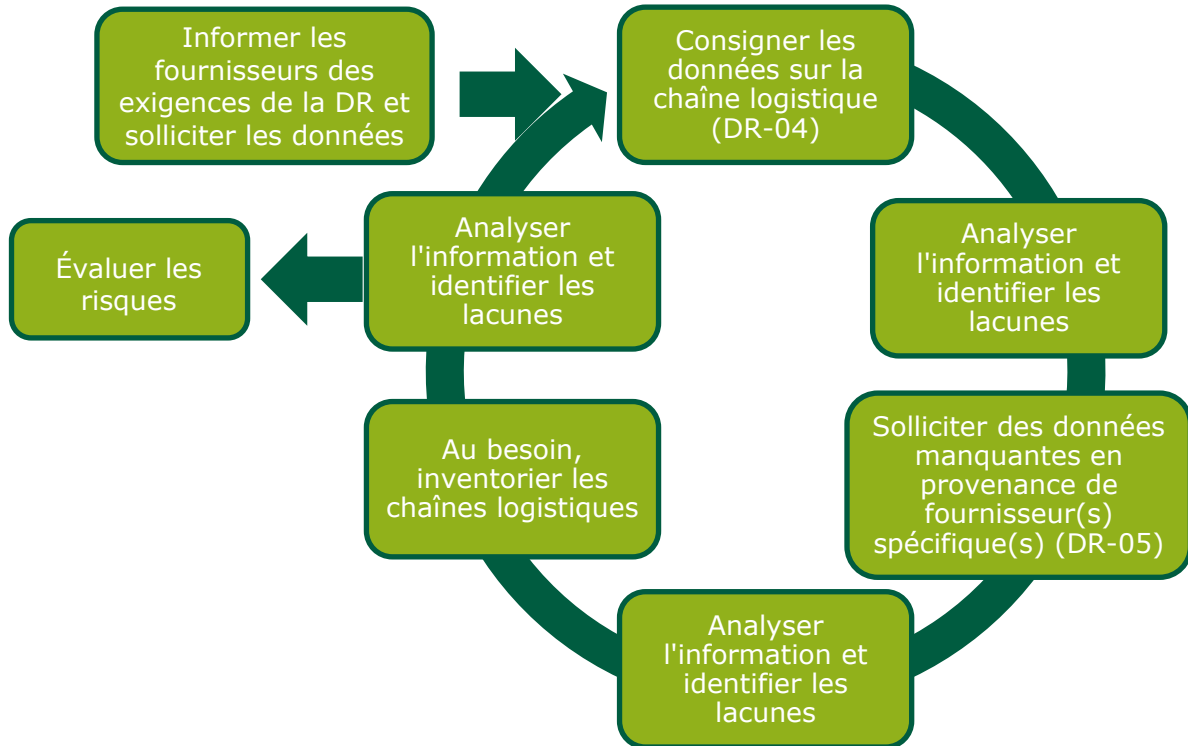


Figure 2: Processus de collecte de données

Étape 2.1: Recueillir les données sur la chaîne logistique

L'accès ciblé à l'information constitue une condition préalable à tout processus efficace de diligence raisonnée. Généralement, les données sur l'origine du matériau devraient être disponibles au point de vous permet de prendre des décisions justifiées concernant l'origine et le risque de récolte, de commerce et de transport illégaux. Veillez à devoir recueillir et rapporter les données suivantes au début du processus:

- ✓ Le type de produit (nom commercial et type de produit);
- ✓ Les essences d'arbres doivent être clairement identifiées (par nom commercial et nom scientifique);
- ✓ Quantité de matériau acheté et vendu (exprimé en volume, poids ou nombre d'unités);
- ✓ Le pays d'origine et, si nécessaire, la région sous-nationale de la récolte et la concession de la récolte;
- ✓ Nom et adresse du fournisseur auprès duquel l'Organisation a acheté le matériau;
- ✓ Nom et adresse des acheteurs auxquels l'Organisation a fourni des produits; et
- ✓ Statut de certification/vérification du matériau.

Pour gérer vos relations avec les fournisseurs et vous assurer d'accéder à des données suffisantes sur la chaîne logistique, informez tous les fournisseurs de vos activités de

diligence raisonnée et sollicitez leur collaboration. Assurez-vous d'informer les fournisseurs par écrit et de recevoir la confirmation écrite qu'ils ont compris vos exigences de diligence raisonnée et consentent à fournir suffisamment d'information.



Adaptez et envoyez la **Lettre du Fournisseur (DR-06)** à tous les fournisseurs au début du processus de diligence raisonnée. Recevez une copie signée du fournisseur pour indiquer qu'ils comprennent et acceptent de collaborer.



Vous voudrez peut-être inclure des exigences pour fournir des données pertinentes et précises sur la chaîne logistique dans vos contrats commerciaux avec les fournisseurs, au lieu d'utiliser la **Lettre du Fournisseur (DR-06)**.



Utilisez le **Formulaire d'Information sur le Fournisseur (DR-05)** afin de recueillir les données sur la chaîne logistique directement auprès des fournisseurs. Ce formulaire peut être directement envoyé aux fournisseurs par courrier électronique parallèlement à la lettre du fournisseur (DR-06). Demandez aux fournisseurs de remplir et de renvoyer le formulaire ou des sections spécifiques de celui-ci.



Encadré 1: collaborer avec les fournisseurs

Il est fondamental de travailler avec les fournisseurs tout au long des étapes de la mise en œuvre de la diligence raisonnée. Une relation de travail étroite avec vos fournisseurs facilite votre accès aux données ainsi que votre capacité à évaluer et à atténuer les risques.

La communication et la collaboration avec les fournisseurs et sous-traitants est une activité clé dans toutes les étapes de votre processus de diligence raisonnée.

Étape 2.2: Consigner les données sur les fournisseurs

Consignez les données pertinentes sur vos chaînes logistiques. Lorsque des données supplémentaires sont requises sur les chaînes logistiques, contactez votre fournisseur et demandez-leur de compléter un retour du fournisseur.



Utilisez le **Formulaire de Gestion des Fournisseurs (DR-04)** pour consigner les données pertinentes sur vos chaînes logistiques en fonction de vos connaissances existantes. Ce document peut être utilisé comme document principal, en fournissant un aperçu de toutes vos chaînes logistiques.

Pour les produits composites, le formulaire contient un onglet distinct pour consigner les données sur chaque type de matériau constituant les composants.

Étape 2.3: Évaluer les documents et les données

L'évaluation des données et des documents recueillis auprès des fournisseurs est une partie essentielle du processus de diligence raisonnée. Si des données sur un produit font défaut ou si elles s'avèrent insuffisante pour permettre une évaluation des risques effective, cela constitue alors un risque qui doit être atténué afin de permettre une évaluation plus poussée des risques.

Encadré 2: Évaluation des documents

Bien que documents et notes doivent être recueillis pour permettre l'évaluation des risques, cette collecte de documents n'est en rien une exigence autonome. Les documents sans rapport prouvé avec le produit ou qui ont été générés illégalement n'ont aucune valeur pour évaluer les risques. Pour évaluer la valeur des documents, il faut évaluer certains aspects:

- **Le document est-il lié au produit?**

Souvent, des documents sont offerts comme moyen d'indication de légalité dans les chaînes logistiques. Cependant, il peut être difficile d'évaluer comment ces documents concernent la chaîne logistique ou le matériau spécifique. Bien qu'il soit souvent impossible d'arriver à une conclusion ferme sur le lien entre documents et chaînes logistiques, certains indicateurs peuvent être utilisés pour évaluer la probabilité qu'ils ne soient pas liés. Cela peut inclure des enjeux tels que les dates d'émission, l'emplacement de l'organisme émetteur, les types de licences (types de forêts), l'identification des espèces sur les documents, les volumes, les qualités et les dimensions du matériau sur les documents et les facteurs de conversion par le traitement.

- **Peut-on vérifier la validité du document?**

La validité des documents est très difficile à évaluer. Dans de nombreux pays ayant des niveaux élevés de corruption, il est possible d'acheter des documents originaux grâce à des pratiques douteuses pour couvrir les activités illégales dans la chaîne logistique. Il devient alors impossible, dans ces cas-là, de distinguer les documents valides de ceux non-valides. Parfois, la qualité des logos et la mise en page du document peuvent être utilisées comme indication de fraude. Cela a été documenté avec des certificats de chaîne de control et de gestion forestière.

- **Le document est-il pertinent pour l'évaluation de légalité?**

La pertinence des documents sur la chaîne logistique peut être évaluée en fonction du rôle que joue le document quant à l'indication de légalité. Chaque document devrait être évalué et sa pertinence pour la légalité dans l'étape spécifique de la chaîne logistique devrait être identifiée. NEPCon a publié plusieurs profils de pays qui incluent une liste de documents clés pour différentes parties d'une chaîne logistique. Certains pays ont également des «Guides de documents» détaillés, qui incluent des copies de documents servant d'exemples et des données clés qu'ils contiennent.

Se référer à l'Annexe 2 pour d'autres directives d'identification des risques liées à l'évaluation des documents de la chaîne logistique.

L'encadré 2 ci-dessus fournit des conseils sur l'évaluation des documents de la chaîne logistique fournis par les fournisseurs. Le tableau 1 fournit une liste non-exhaustive d'exemples de documentation de la chaîne logistique qui peuvent être pertinents pour évaluer le risque de légalité du bois.

Tableau 1: Exemples de preuves documentaires liées aux cinq principales catégories de légalité

Catégorie de Légalité	Type de documents Documents généralement disponibles en format papier ou électronique par exemple:
 <ul style="list-style-type: none"> 1. Documentation pour les droits d'exploitation du bois dans les limites légalement publiées. 	<ul style="list-style-type: none"> • Documentation de propriété / droits d'utilisation des terres • Contrats ou contrats de concession • Licence de concession • Cartes de concession • Permis d'exploitation
 <ul style="list-style-type: none"> 2. Paiements pour droits d'exploitation et bois, y compris les droits liés à la récolte du bois. 	<ul style="list-style-type: none"> • Contrats commerciaux • Permis d'exploitation forestière • Billets de banque • Documentation TVA • Reçus fiscaux officiels
 <ul style="list-style-type: none"> 3. Exploitation forestière, y compris législation environnementale et forestière, y compris la gestion forestière et la conservation de la biodiversité, directement liées à la récolte du bois. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports d'audit officiels • Certificat de respect des normes environnementales • Plans de récolte approuvés • Permis d'exploitation forestière • Rapports de fermeture d'exploitation • Données accessibles au public démontrant une surveillance juridique rigoureuse et des procédures de suivi et de contrôle du bois • Documents officiels émis par les autorités compétentes dans un pays de récolte, etc.
 <ul style="list-style-type: none"> 4. Les droits juridiques des tiers concernant l'utilisation et le régime qui sont affectés par la récolte du bois, ainsi que les droits des travailleurs. 	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluations d'impact environnemental • Plans de gestion environnementale • Rapports d'audit environnemental • Accords de responsabilité sociale • Rapports spécifiques sur les revendications et les conflits relatifs à la tenure et aux droits • Dossiers de santé et de sécurité



- 5. **Commerce et douanes**, en ce qui concerne le secteur forestier.

- Permis de transport
- Autorisation d'enlèvement de billes
- Contrats
- Billets de banque
- Notes commerciales
- Licences d'importation / exportation
- Recettes officielles pour les droits à l'exportation
- Listes d'interdiction d'exportation
- Attributions des quotas d'exportation

Étape 2.4: Recueillir des données supplémentaires sur la chaîne logistique

Après avoir recueilli et évalué les données et preuves des fournisseurs, vous avez peut-être identifié des lacunes dans vos données sur la chaîne logistique ou des préoccupations concernant la pertinence, l'exactitude ou l'applicabilité des données fournies. Dans cette étape, vous recueillerez des données supplémentaires pour combler ces lacunes ou résoudre ces préoccupations.

Si vous ne disposez pas de données suffisantes pour correctement évaluer le risque, vous devez recueillir d'autres données sur vos fournisseurs et/ou sur l'origine du produit. Par exemple, il peut y avoir un manque de données sur le pays d'origine, sur la chaîne logistique ou sur les essences de bois.



Utilisez l'**Outil d'Inventaire de la Chaîne Logistique (DR-07)** pour consigner les détails de chaque chaîne logistique. Cela peut être utilisé lorsque des données sont nécessaires sur les fournisseurs situés en amont ou la structure/complexité de la chaîne logistique.



Une fois que des données supplémentaires ont été recueillies, vous devez mettre à jour les données dans le **Formulaire de Gestion des Fournisseurs (DR-04)** pour obtenir une vue d'ensemble complète du fournisseur.

Étape 3: Évaluation des risques

L'évaluation des risques vise à identifier tout produit ou toute chaîne d'approvisionnement qui risquerait de comporter des matériaux ayant fait l'objet d'une exploitation, d'un transport ou d'une commercialisation illicite. Après avoir garanti l'accès aux données sur vos chaîne d'approvisionnement (étape 2), procédez à l'évaluation des risques liés à la présence de produits dont le contenu serait illégal (étape 3).

L'étape d'évaluation des risques peut être divisée en deux parties distinctes : **Identification des Risques** et **Spécification des Risques** (voir la figure 3 ci-dessous). Cette

section présente l'identification et la spécification des risques, ainsi que le contrôle de non-conformité à la légalité dans la chaîne logistique.

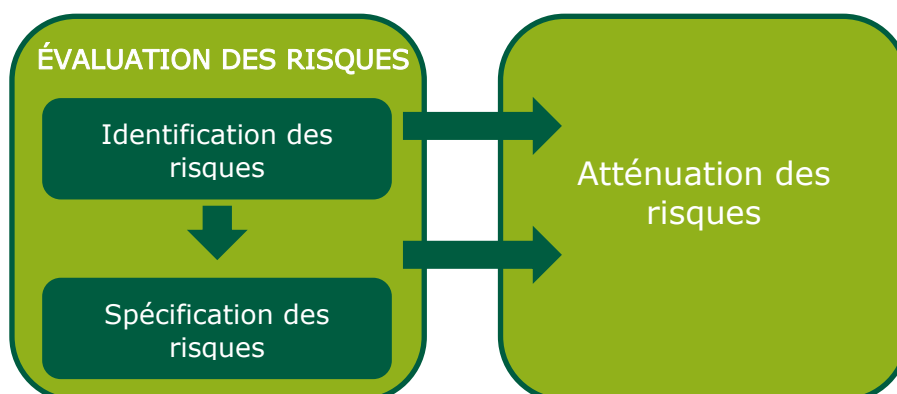


Figure 3: Processus d'évaluation des risques

1. Les risques peuvent être identifiés à différents niveaux: pays, infranational ou forêt. Le processus le plus efficace consiste à identifier les risques d'abord au niveau national, suivis d'une spécification plus détaillée des risques au niveau infranational ou forestier (le cas échéant).
2. La source de risque peut varier entre les différents produits, les chaînes logistiques ou les essences. L'évaluation des risques devrait donc tenir compte des éléments suivants :
3. Risque de violation juridique dans le cadre de **gestion forestière** et des opérations de récolte ;
4. Risque de violation légale lors **du commerce et du transport** de matériau tout au long de la chaîne logistique ;
5. Risque que **du matériau légalement récolté soit mélangé** avec d'autres matériaux lors du traitement et du commerce.



Notez que l'évaluation des risques ne s'effectue pas souvent selon un unique processus linéaire, mais plutôt par étapes itératives. Par exemple, si vous avez recueilli des données supplémentaires sur un produit, vous devez réévaluer l'intégralité de cette information. Les données récemment recueillies peuvent également amener à renouveler les processus d'identification et de spécification des risques.

Étape 3.1: Identification des risques

L'identification initiale des risques constitue la base du processus d'évaluation des risques et peut souvent être suffisamment détaillée pour prendre des décisions justifiées sur la manière de procéder à la gestion des risques. Les risques peuvent être facilement identifiés selon plusieurs catégories distinctes :

- ✓ Accès aux données
- ✓ Essences
- ✓ Origine
- ✓ Statut de certification/vérification

- ✓ Complexité de la chaîne logistique
- ✓ Commerce et transport



L'**Annexe 2 de ces directives** présente le processus d'identification des risques.



Le **Modèle de Liste de Contrôle pour Identification des Risques (DR-08)** fournit un modèle pour effectuer une identification des risques sur des chaînes logistiques spécifiques. Saisissez les résultats détaillés sur les risques dans la liste de contrôle, en vous rappelant de noter les sources d'information utilisées/les éléments recueillis, le processus d'évaluation des risques, la justification et la conclusion du risque.



Notez également la conclusion du risque dans le **Formulaire de Gestion des Fournisseurs (DR-04)** afin de fournir un aperçu comprehensif des risques de toutes les chaînes logistiques.



La conclusion de l'évaluation des risques doit être "Faible" ou "Spécifié"

Si, selon l'**Annexe 2 de ces directives** et du **DR-08**, le risque est considéré comme «Faible», le produit peut être considéré comme ayant un faible risque d'exploitation forestière illégale et aucune autre mesure ne doit être prise.

Si, par contre, le risque ne peut être considéré comme faible, passez à l'étape suivante du processus de diligence raisonnée.

Étape 3.2: Inventaire de la chaîne logistique

Lorsque le risque a été identifié, il est suggéré d'inventoriser la chaîne logistique en détail pour évaluer et préciser les risques (si ce n'est déjà fait).



L'**Outil d'Inventaire de la Chaîne Logistique (DR-07)** peut être utilisé pour consigner les données détaillées sur la chaîne logistique.

Étape 3.3: Spécifier les risques

Si vous ne parvenez pas à conclure d'un «risque faible» pour tout produit en utilisant les étapes 3.1 à 3.2, vous devez spécifier le risque encouru en estimer si et comment le risque identifié peut être atténué. Sinon, passez à l'étape 4 et mettez immédiatement en place l'atténuation des risques sans autre spécification, s'il existe des options évidentes pour l'atténuation des risques - par exemple en remplaçant le fournisseur.



L'**Annexe 3 de ces directives** fournit des conseils sur la façon de spécifier les risques.



Même si un pays, une région, une essence ou un type de produit présente un risque associé à certaines non-conformités juridiques, ces dernières peuvent toutefois être absentes de

vosre chaîne logistique. Par conséquent, il est nécessaire d'évaluer les risques pour chaque chaîne logistique.



Des évaluations détaillées des risques liés à la légalité forestière pour plus de 60 pays peuvent être trouvées sur le site internet de NEPCon www.nepcon.org. Ceux-ci devraient être utilisés pour identifier des domaines spécifiques du risque de légalité et s'assurer que des mesures d'atténuation appropriées sont mises en œuvre.



Si aucune évaluation nationale des risques n'est disponible, vous pouvez utiliser les **Directives (DR-09)** et le **Modèle (DR-10) sur la Spécification de Risques liés à la légalité des Forêts** pour spécifier le risque par rapport à la catégorie de droit où le risque a été identifié.

Étape 3.4: Vérifier la présence de non-conformités

Avant qu'un risque puisse être atténué, il faut vérifier que la non-conformité à la légalité potentielle est en fait présente dans la chaîne logistique définie.



Les **Annexes 1 et 2 de la Norme LegalSource¹** contiennent des tables d'auditeurs autant pour les risques au niveau de la forêt que pour la légalité de la chaîne logistique. En outre, NEPCon met à votre disposition un **Modèle de Rapport d'Audit du Fournisseur (DR-14)** à utiliser lors des audits des fournisseurs pour confirmer le niveau de conformité juridique à différents niveaux de la chaîne logistique.

Étape 3.5: notez la conclusion de l'évaluation des risques

Consignez toutes les conclusions résultant de votre évaluation des risques.



Utilisez le **Formulaire de Gestion des Fournisseurs (DR-04)** pour saisir la conclusion du risque pour chaque fournisseur ou produit.



Si le produit spécifique provient d'une chaîne logistique complexe ou est un produit composite, n'oubliez pas de procéder à une évaluation des risques pour chaque chaîne logistique individuelle.



La conclusion de l'évaluation des risques doit être "Faible" ou "Spécifié".

¹ La norme NEPCon LegalSource définit les exigences de LegalSource pour la production et l'approvisionnement en bois légalement récolté. Il est utilisé pour évaluer et certifier la diligence raisonnée dans l'approvisionnement juridique en bois. Téléchargez la norme ici: www.nepcon.org/legalsource-standard

Encadré 3 : Usage de la certification dans le cadre de l'évaluation des risques

S'approvisionner en matériaux certifiés selon un système de légalité ou de développement durable (comme FSC, PEFC, VLC ou LegalSource) peut constituer un moyen utile de réduire les risques dans vos chaînes logistiques. Cependant, il n'y a pas, selon le RBUE, de feu vert pour les matériaux certifiés. L'évaluation des risques doit encore être effectuée sur ces produits. Les questions sont 'pourquoi?' et 'comment?'

Bien que les systèmes couvrent souvent des exigences similaires, chaque norme de certification est différente. Il est donc nécessaire d'évaluer si le système de certification comprend des exigences couvrant les risques liés à vos chaînes logistiques. Par exemple, si vous avez identifié qu'il y a un risque concernant la santé et la sécurité lors des opérations de récolte du bois dans le pays de récolte, vous devez vous assurer que la norme de certification inclut des exigences claires pour que l'auditeur vérifie que le personnel utilise un équipement de protection individuelle approprié (PPE) pendant les opérations d'abattage. Si cette ou ces exigences ne sont pas incluses, vous n'avez aucune garantie que ce risque a été évalué ou atténué par le système de certification en question. En conséquence, vous devrez mettre en œuvre des mesures supplémentaires d'atténuation des risques pour remédier à ceux-ci.

Lors de l'utilisation de la certification dans le cadre du processus d'évaluation des risques, il est important :

- ✓ de conduire et de documenter votre évaluation du système de certification.
- ✓ d'atténuer les lacunes ou les risques liés au système de certification.

Lorsqu'un système de certification est considéré comme offrant un contrôle suffisant et pertinent des risques identifiés, vous devriez vous assurer que :

- ✓ les matériaux que vous achetez disposent - à leur arrivée - de déclarations/données de certification valides (par exemple, la demande et le code de certification sont affichés sur la facture du fournisseur et le bon de livraison).
- ✓ les déclarations/données de certification sont valides et précises (p. Ex. En vérifiant la base de données en ligne du système de certification ou en contactant l'organisme chargé de l'audit).



La **Liste de Contrôle pour l'Évaluation du Système de Certification (DR-13)** peut être utilisée pour établir un compte-rendu de l'évaluation du schéma de certification.



NEPCon a mis au point la **Norme d'Évaluation du Système de Certification (LS-18)** qui contient les exigences formelles pour l'évaluation du système de certification.

Étape 4: Atténuation des risques

S'il est conclu que la chaîne logistique présente un risque, ce dernier doit être atténué. Des mesures d'atténuation des risques doivent être mises en œuvre pour tous les produits ou chaînes logistiques qui sont classés comme 'risque spécifié'. L'atténuation doit se produire avant que le produit ne soit acheté/vendu.

Étape 4.1: Identifier les actions d'atténuation

Une fois qu'il a été vérifié que les non-conformités sous-jacentes donnant lieu à des risques existent dans la chaîne logistique, la prochaine étape consiste à identifier des mesures d'atténuation des risques appropriées. Identifiez et sélectionnez des actions efficaces pour résoudre le risque spécifié.

Les mesures d'atténuation appropriées dépendent du type de non-conformité à la légalité potentielle en question. Certains types de non-conformités peuvent être vérifiés par des visites de terrain des sites de récolte (par exemple, l'inspection des limites de l'unité de récolte, l'utilisation par les travailleurs de l'équipement personnel de santé et de sécurité, le niveau de dommages au sol). D'autres peuvent être vérifiés en fonction du contrôle des documents (tels que les formulaires de déclaration personnalisée, le paiement des redevances, les permis de travail, etc.). Dans certains cas, une combinaison de différentes mesures de contrôle peut être nécessaire afin d'assurer une atténuation des risques appropriée.

Il existe deux grands groupes d'actions d'atténuation qui peuvent être utilisés: **Prévention des Risques** et **Contrôle des Risques** (voir figure 4). Il est impossible de discuter de toutes les actions d'atténuation des risques et les alternatives qui ne sont pas mentionnées dans ce guide devraient être envisagées, le cas échéant, pour atténuer les risques dans vos chaînes logistiques.



L'Annexe 4 de ces directives fournit plus de détails sur les mesures d'atténuation des risques.

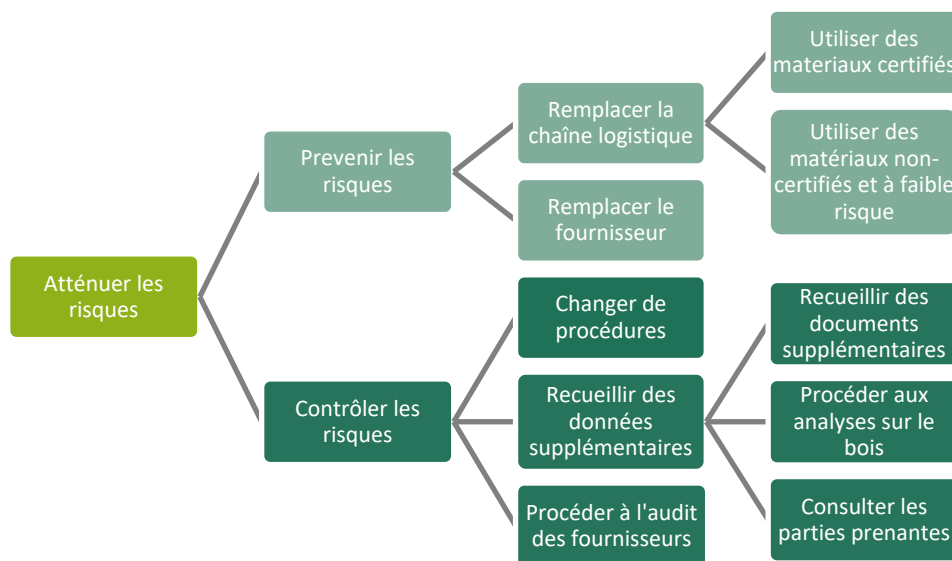


Figure 4 : Options d'atténuation des risques

Dans presque tous les cas, l'atténuation des risques nécessitera la collaboration d'un ou plusieurs de vos fournisseurs. Travailler avec eux est donc nécessaire pour atténuer les risques.



Dans les cas où il n'est pas viable ou possible de travailler avec des sources ou des fournisseurs pour atténuer activement les risques spécifiés, les seules options sont d'arrêter de s'approvisionner en ce produit ou de changer en faveur d'un fournisseur/chaîne logistique qui peut être confirmé comme étant à faible risque.

Étape 4.2: Obtenir le consentement des fournisseurs

Pour les fournisseurs qui fournissent du matériel ou des produits qui ne peuvent être confirmés comme étant à faible risque, le fournisseur ou le sous-traitant doit fournir un consentement écrit pour aider votre organisation à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques nécessaires.



Lorsque les risques sont spécifiés dans les entités en amont de la chaîne logistique, telles que la forêt, les installations de traitement primaires, etc., elles devraient également donner leur consentement aux exigences. Votre fournisseur jouera un rôle important dans la communication et l'obtention du consentement des ses propres fournisseurs.



Configurez le **Modèle de la Lettre du Fournisseur (DR-06)** pour l'envoyer à vos sous-fournisseurs - dans le but d'obtenir leur consentement en vue de soutenir les activités d'atténuation des risques et de permettre aux auditeurs de visiter leurs installations si nécessaire.

Étape 4.3: Planifier et consigner des mesures d'atténuation des risques

Notez toutes les actions atténuantes planifiées pour suivre les risques et leur état d'atténuation actuel.



Utilisez le **Formulaire de Gestion des Fournisseurs (DR-04)** pour planifier et suivre l'état des mesures d'atténuation des risques.

Encadré 4 : Choisir la bonne mesure

Le processus d'atténuation des risques dépend des risques spécifiés lors de l'évaluation des risques. Vous devez aborder tous les aspects des risques : risque de récolte illégale au niveau de la forêt, risque d'activités illégales dans les entités de la chaîne logistique ou risque que le matériau soit mélangé avec du matériau illégal dans la chaîne logistique.

Notez que différentes actions d'atténuation ont des mérites différents en fonction du type de risque spécifié. Certaines mesures d'atténuation des risques ne réduiront pas efficacement les risques spécifiés, alors que la même action peut être utile pour atténuer d'autres types de risques.

Par exemple, la réalisation d'un audit terrain de l'installation de fabrication de votre fournisseur peut apporter une confiance supplémentaire pour que les sources de bois inconnues ne soient pas mélangées avec des sources de bois légales connues, si l'on observe que le fournisseur dispose d'un solide système de chaîne de contrôle. Toutefois, cette mesure d'atténuation ne contribuerait pas à atténuer le risque que le bois soit récolté en utilisant le travail des enfants au niveau de la forêt. Pour atténuer ce risque, une action d'atténuation plus appropriée serait un contrôle à l'unité de gestion forestière.

Étape 4.4: Mettre en œuvre des mesures d'atténuation des risques

Une fois que vous avez planifié les actions atténuantes, gérez et supervisez leur exécution.



Utilisez le **Formulaire de Gestion des Fournisseurs (DR-04)** pour suivre l'exécution en temps opportun des actions planifiées.



L'**Annexe 4 de ces directives** fournit des indications sur les options d'atténuation des risques.

Un audit des organisations constituant la chaîne logistique peut être nécessaire pour atténuer les risques. Cela peut nécessiter des audits de fournisseurs au niveau de la forêt (organisme de gestion forestière) ou des audits de fournisseurs au sein de la chaîne logistique (scieries, commerçants, usines).



L'**Annexe 5 de ces directives** fournit des directives sur la réalisation des contrôles des fournisseurs dans le cadre de votre système de diligence raisonnée.







Adaptez et utilisez le **Modèle de Rapport d'Audit des Fournisseurs (DR-14)** pour consigner les résultats de l'évaluation des fournisseurs.

Étape 4.5: Évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation des risques

Une fois que les mesures d'atténuation des risques ont été mises en œuvre, évaluez leur efficacité de manière régulière. Il est essentiel de vérifier que les mesures d'atténuation que vous avez mises en œuvre ont été efficaces pour atténuer le risque identifié. Leur évaluation devrait être effectuée régulièrement, afin de s'assurer que le risque ne se reproduira pas dans le futur.

Tableau 2: Exemples de risques et des actions d'atténuation et d'audit appropriées

	Risque spécifié	Exigences d'atténuation	Actions d'atténuation et d'audit
	Risque de violations des droits coutumiers au niveau des forêts.	Vérifier la présence d'un problème à l'origine - gérer la non-conformité juridique en garantissant que les pratiques de gestion comprennent le respect des droits coutumiers.	Audit terrain, consultations auprès des parties prenantes, entrevues, examen documentaire.
	Risque de violation de la réglementation douanière.	Vérifier la présence du problème à l'origine - réviser les procédures lorsque cela est nécessaire pour répondre aux exigences douanières.	Contrôle des documents personnalisés et des documents de transport du fournisseur. Consultation avec les autorités douanières.
	Risques de violations des règlements de récolte liés à la réglementation environnementale.	Évaluer la présence de problème à l'origine - Unité de Gestion Forestière, gestionnaire forestier ou entrepreneur pour modifier les pratiques de récolte pour répondre aux exigences.	Audits au niveau forestier axés sur la conformité environnementale dans les opérations forestières.
	Risque de mélange de matériaux connus et inconnus dans la chaîne logistique.	Collaborez avec l'usine d'approvisionnement pour modifier les procédures de ségrégation pour le matériau de saisie et mettre en œuvre les procédures de la chaîne de la garde pour éliminer le mélange.	Audits de l'usine d'approvisionnement suite à la mise en œuvre du système de la chaîne de responsabilité. Échantillonnage des grumes/billes pour assurer l'absence de mélange de bois de différentes origines.

Annexe 1: Outils et Normes du SDR mis au point par NEPCON

Les outils répertoriés ci-dessous sont tous disponibles dans le Système de Diligence Raisonnée (DR) mis au point par NEPCON, qui est gratuitement téléchargeable sur le site web de [NEPCON \(www.nepcon.org/sourcinghub\)](http://www.nepcon.org/sourcinghub).

Code	Nom	Directives
DR-01	Directives sur la Diligence Raisonnée	Ce document. De plus: Annexe 2: Directives sur l'Identification des Risques présentent le processus d'identification des risques; Annexe 3: Directives sur la Spécification des Risques présentent le processus de spécification du risque; Annexe 4: Directives sur l'Atténuation des Risques comprend une description des options d'atténuation des risques pour différents types de risques spécifiés; et Annexe 5: Directives sur l'Audit des Fournisseurs contiennent des conseils pour évaluer la conformité du fournisseur aux exigences indiquées par NEPCON.
DR-02	Modèle NEPCON de Procédure de Diligence Raisonnée	Un modèle que vous pouvez utiliser comme base pour votre procédure de diligence raisonnée. Il doit être adapté pour refléter vos systèmes et vos réalités. Le modèle comprend des éléments clés qui doivent être inclus pour satisfaire à la norme NEPCON.
DR-03	Modèle de Politique d'Approvisionnement Responsable	Un exemple de politique d'approvisionnement responsable qui couvre la légalité et la responsabilité environnementale et sociale.
DR-04	Formulaire de Gestion des Fournisseurs	Ce formulaire vous permet de recueillir et d'évaluer les données sur les fournisseurs. Cela facilite l'entrée de données pertinentes sur les fournisseurs, les sources et les produits ainsi que les risques connexes identifiés à l'aide de la liste de contrôle d'identification des risques (Annexe 2).
DR-05	Formulaire d'Information sur le Fournisseur	Ce formulaire doit être utilisé avec DR-06 pour recueillir des données sur vos fournisseurs et les produits/matériau qu'ils fournissent à votre organisation. Vos fournisseurs doivent remplir ce formulaire avec autant de données que possible.
DR-06	Modèle de Lettre du Fournisseur	Modèle de lettre à utiliser pour obtenir des fournisseurs des informations supplémentaires ainsi que leur consentement à se que vous ou un organisme d'audit désigné puisse les contrôler.
DR-07	Outil d'Inventaire de Chaîne logistique	Utilisez ce formulaire pour recueillir et gérer les informations sur les sous-fournisseurs et les sources de fournisseurs spécifiques – ce qui s'avère bien pratique lorsque vous avez besoin de détails supplémentaires sur la chaîne logistique de vos fournisseurs.
DR-08	Modèle de Liste de Contrôle pour Identification des Risques	Modèle pour consigner les résultats d'identification de risques pour chaînes logistiques spécifiques.

Code	Nom	Directives
DR-09	Directives sur la Spécifications de Risques Liés à la Légalité des Forêts	Guide détaillé pour réaliser le processus de spécification des risques.
DR-10	Modèle de Spécification de Risques Liés à la Légalité Forestière	Modèle Excel utilisé dans le processus de spécification des risques.
DR-11	Directives sur la Diligence Raisonnée pour EAF	Directives sur la Diligence Raisonnée (l'équivalent de ce document) pour Entreprises d'Aménagement Forestier (EAF).
DR-12	Modèle de Procédure de Diligence Raisonnée pour EAF	Ce modèle peut être utilisé comme base d'une procédure de diligence raisonnée pour Entreprises d'Aménagement Forestier (EAF). Il doit être adapté pour tenir compte des systèmes et des réalités propres à ces dernières. Le modèle comprend des éléments clés qui doivent être inclus pour satisfaire la norme NEPCon.
DR-13	Liste de Contrôle de l'Évaluation du Schéma de Certification	Modèle pour évaluer la portée et la couverture des systèmes de certification en fonction de leur capacité à assurer que l'approvisionnement en bois soit légal.
DR-14	Modèle de Rapport d'Audit des Fournisseurs	Modèle de rapport qu'utiliserait l'organisme chargé de l'audit des fournisseurs.
DR-15	Déclaration de produits	Modèle qu'utiliseraient les fournisseurs pour procurer d'importantes informations sur les produits qu'ils écoulent.

Annexe 2: Directives pour l'identification des risques

L'annexe ci-dessous vous guide à travers le processus d'identification des risques.



La **Liste de Contrôle pour Identification de Risques (DR-08)** constitue un modèle pour recueillir et consigner les résultats de l'identification des risques.

Mise au point par NEPCon, la Liste de Contrôle d'Identification de Risques (DR-08) est un outil dont peuvent se servir les organisations pour identifier les risques dans les chaînes logistiques du bois et du papier. La liste de contrôle classe le risque en cinq grandes catégories relatives aux caractéristiques des produits et/ou de la chaîne logistique:

- ✓ Accès aux données
- ✓ Essences
- ✓ Origine
- ✓ Statut de certification/vérification
- ✓ Complexité de la chaîne logistique
- ✓ Commerce et transport

Usage de la Liste de Contrôle d'Identification des Risques

La liste de contrôle est conçue pour être utilisée dans les premiers stades de l'évaluation des risques, afin de fournir un aperçu général des risques dans les chaînes logistiques. Pour commencer une évaluation, commencez simplement à la Catégorie 1 et évaluez les risques en fonction de chaque catégorie et sous-catégorie d'identification de risques. Les notes d'orientation devraient être utilisées pour informer le processus décisionnel. Des liens de soutien aux données pertinentes sont également fournis.

Pour chaque sous-catégorie de risque, l'utilisateur doit évaluer le niveau de risque pour chaque produit ou chaîne logistique (lorsque plusieurs sources de bois y sont utilisées), décrire ce risque et citer les preuves avancées. La dernière colonne peut être utilisée pour donner un aperçu indiquant si le risque est identifié ('risque spécifié') pour le produit/la chaîne logistique ou si le risque est considéré comme faible ('risque faible').

L'évaluation des risques est un processus qui oblige l'utilisateur à prendre une décision éclairée sur les risques. La Liste de Contrôle de NEPCon ne peut fournir de décision pour tous les cas - il est donc recommandé à l'utilisateur de faire preuve de discernement et d'appliquer une approche préventive lors de l'évaluation des risques. Il peut s'avérer nécessaire de recueillir des données supplémentaires auprès d'experts ou de sources supplémentaires. Il est recommandé de citer les éléments de preuve utilisés pour arriver à la conclusion du risque et de conserver les registres de toute documentation parallèlement à la liste de contrôle d'identification des risques.

Lorsque le risque est identifié par rapport à toute sous-catégorie de risque, la spécification des risques doit être entreprise pour évaluer plus précisément la portée et

la gravité du risque dans la chaîne logistique - NEPCo a mis au point des Directives sur la Spécification de Risque de Légalité Forestière (DR-09) pour toute référence.

Bien que le risque puisse être présent par rapport à une sous-catégorie, ce même risque peut avoir été contrôlé de manière proactive par la présence d'autres facteurs de contrôle. Par exemple, le risque de corruption dans les chaînes logistiques peut être annulé par le fait que les chaînes logistiques sont certifiées conformes à une norme de certification crédible. Dans ces cas, le risque devrait être fidèlement transcrit par rapport à chaque sous-catégorie dans la liste de contrôle. À la fin de la liste de contrôle, les facteurs atténuants pertinents peuvent être cités pour chaque sous-catégorie de risques 'spécifiée' (le cas échéant).

Lorsque le risque est identifié par rapport à toute sous-catégorie de risque qui n'est pas contrôlée de manière proactive, le risque doit être atténué avant de placer du bois et des produits en papier sur le marché.

Voici les catégories d'identification des risques:

Catégories de risques probants

Quelques facteurs fournissent un statut de risque clair et définitif indépendamment de l'essence ou de l'origine du matériau:

- Les matériaux livrés sous forme de bois sous licence CITES ou FLEGT sont exemptés des exigences de diligence raisonnable et le risque peut être classé comme faible. Il convient de souligner que l'authenticité des documents doit être évaluée. Il y a en effet eu certains cas où des licences CITES se sont avérées insuffisantes pour garantir toute légalité, et il est donc recommandé de faire preuve de vigilance.
- À l'inverse, le bois issu de pays sous sanctions commerciales actives de l'ONU ou de l'UE concernant le bois et/ou ses produits dérivés, ne doit jamais être considéré comme source d'approvisionnement et doit être exclu de la chaîne logistique. La seule façon d'atténuer ce risque est d'arrêter tout approvisionnement en provenance de ces pays¹.

Accès aux données

L'information sur l'approvisionnement en bois et ses produits dérivés est cruciale durant l'évaluation des risques. Les données manquantes, incomplètes ou fausses constituent un risque qui nécessite des mesures d'atténuation avant de pouvoir parachever la procédure d'évaluation. Il est nécessaire d'évaluer si l'information sur un produit ou un matériau est suffisante et de bonne qualité pour tirer des conclusions sur le risque (ou l'absence de risque) vis à vis un produit particulier ou la chaîne logistique entière.

Essences

Certaines essences de bois ont été plus souvent liées à la récolte illégale que d'autres – et peuvent donc présenter un plus grand risque. Toutefois, il convient de souligner que

¹ À la date de publication, aucun pays ne relève de cette catégorie.

les essences seules ne peuvent permettre une conclusion sur l'état du risque et que le risque provenant de la zone de récolte devrait également être pris en considération. Par conséquent, le risque d'origine doit toujours être pris en considération.

Risques liés à l'origine

Le risque d'exploiter ou de commercialiser du bois à l'encontre de la législation applicable dans le pays de récolte est un critère de risque clé. Quelques sources d'information sont cependant disponibles pour guider le processus de détermination du risque d'activités illégales dans un pays. En principe, l'évaluation du risque de récolte illégale dans un pays particulier doit tenir compte de la législation applicable telle que définie dans l'Annexe 1 de **la Norme LegalSource** de NEPCon en tant que législation en vigueur dans le pays de récolte couvrant les questions suivantes:

- Le droit de récolter du bois dans les limites légalement déclarées,
- Les paiements pour les droits de récolte et le bois, y compris les droits liés à la récolte du bois,
- La récolte du bois - y compris la législation environnementale et forestière portant sur la gestion forestière et la conservation de la biodiversité directement liées à la récolte du bois,
- Les droits légaux des tiers concernant l'usage et le régime qui sont affectés par la récolte du bois et
- Le commerce et les douanes, en ce qui concerne le secteur forestier.

Des évaluations détaillées des risques liés à la légalité forestière pour plus de 60 pays peuvent être trouvées sur le site internet de [NEPCon \(www.nepcon.org/sourcinghub\)](http://www.nepcon.org/sourcinghub). Pour tous les pays qui ne sont pas couverts actuellement, il existe un certain nombre de sources de données pouvant supporter une évaluation des risques.

Le Registre Forestier Mondial (RFM) est une source gratuite de données sur le risque d'approvisionnement en bois controversé à travers le monde. Le registre couvre plus de 150 pays dans le monde entier. Cependant, pour de nombreux pays, l'information est encore limitée. Les pays énumérés comme 'risque non spécifié' dans le RFM pour la catégorie 1 (légalité) sont des pays où la perception du risque de récolte illégale est plus élevée. www.globalforestregistry.org

L'Indice de Perception de la Corruption (IPC) peut fournir une première indication du risque et une attention particulière devrait être accordée aux pays dont l'IPC est inférieur à 50. Cependant, il faut souligner que le risque d'activités illégales peut également se produire dans les pays dont l'indice de l'IPC dépasse 50. Cette échelle ne fournit pas une mesure précise du risqué - ce n'est qu'un indicateur. www.transparency.org

Statut de Certification/Contrôle

La certification ou la vérification des normes reconnues peut jouer un rôle important dans l'évaluation et l'atténuation des risques. Pour s'assurer que les systèmes de certification de tiers respectent la réglementation européenne sur le bois, NEPCon a

adopté des exigences pour évaluer et reconnaître les systèmes². Il convient de noter que, même si les documents proviennent d'une demande de certification, l'opérateur doit toujours s'assurer que les réclamations sont valides, que le matériau en question est couvert par la portée de la certification et que d'autres exigences pertinentes du système de certification ont été respectées.

Complexité de la chaîne logistique

Les risques liés à la chaîne logistique comprennent le risque que le matériau reçu ne correspond pas aux données accompagnant les envois - ce qui signifie que le produit a été contaminé par un matériau d'origine illégale.

Ce risque survient principalement lorsque une organisation achète le même type de matériau que d'autres entités de sa chaîne logistique qui s'approvisionnent chez différentes sources ou origines potentiellement illégales.

Essentiellement, cela concerne le risque que du matériau légal soit mélangé à du matériau d'origine inconnue ou illégale. Les types de matériaux pris en charge et le risque de mélange doivent être évalués pour chaque entité tout au long de la chaîne logistique.

Commerce et transport

Même si le matériau provient de forêts récoltées légalement, la chaîne logistique peut néanmoins présenter des activités illégales se rapportant à la manutention, au commerce et au transport du matériau. L'Annexe 2 de cette norme contient la définition des enjeux devant être pris en considération lors de l'évaluation de la légalité des entités de traitement et de transport incluses dans le cadre d'un solide système de diligence raisonnée.

Annexe 3: Directives sur la Spécification des Risques

La présente annexe définit la procédure consistant à spécifier les risques, lorsque l'identification du risque en a initialement conclu la présence et les données disponibles s'y rapportant ne fournissent pas de détails suffisants pour en permettre une atténuation efficace.

Une fois les risques identifiés, il est nécessaire de spécifier le risque pour chaque chaîne logistique afin de l'atténuer efficacement.



Notez que le processus de spécification des risques au niveau national ou sous-national est un processus complexe nécessitant une recherche approfondie et une capacité locale. Il se peut que

² Consultez le document 'Norme d'Évaluation du Système de Certification (LS-18) V1' pour obtenir des conseils sur la manière d'évaluer les systèmes de certification.

de nombreuses organisations ne puissent pas elles-mêmes s'engager dans un tel processus. Des évaluations détaillées des risques liés à la légalité forestière pour plus de 60 pays peuvent être trouvées sur le site internet de NEPCon (www.nepcon.org/sourcinghub).

Inventaire de la chaîne logistique

L'inventaire de la chaîne logistique est une condition préalable pour spécifier tout risque de façon efficace. Afin de spécifier tous les risques pertinents au niveau approprié, il faut avoir des données suffisamment détaillées sur toutes les entités de la chaîne logistique.



L'**Outil d'Inventaire de la Chaîne Logistique (DR-07)** fournit un modèle pour recueillir et consigner les données sur la chaîne logistique.

Une fois que la chaîne logistique a été inventorié au niveau approprié, la spécification du risque peut avoir lieu.

Processus de spécification des risques

1. Evaluation de base

Initialement, la **portée** et l'**échelle spatio-fonctionnelle** liées au pays ou à la région doivent être définies - cela pourrait signifier subdiviser l'évaluation en zones, régions ou pays spécifiques. Ces sub-divisions sont ensuite utilisées pour **identifier d'éventuels 'Critères et sous-critères' supplémentaires** qui doivent être remplis pour satisfaire la Catégorie. Par ailleurs, chaque nouveau Critère et sous-critère doit être accompagné d'un texte d'orientation.

2. Recherche

Examinez les critères/sous critères nouvellement identifiés ainsi que les cinq Critères génériques et leur sous-critères, et utilisez l'échelle spatiale applicable tout au long de l'identification - pour chaque sous-catégorie - des éléments suivants:

- a. Lois et règlements applicables;
- b. Autorité légale;
- c. Documents ou registres obligatoirement requis; et
- d. Sources d'information.

3. Description des risques

- a. Décrivez les risques éventuels pouvant être liés tant à la catégorie qu'aux critères et sous-critères spécifiquement associés.
- b. Évaluez le risque d'occurrence de non-conformité, compte tenu du/des:
 - i. Seuil de conformité - compte tenu de la portée, de l'échelle et du cadre temporel;
 - ii. Niveau de corruption;
 - iii. Questions gouvernementales; et
 - iv. Données disponibles.
- c. Justifiez les risques évalués comme présents, en se référant à ce qui précède (seuil, corruption, description, etc.)

4. Spécification des risques

Spécifiez chaque critère et sous-critère comme 'risque spécifié' ou 'faible risque', en fonction de votre évaluation.

5. Instauration de mesures de contrôle et recours aux auditeurs

- a. Identifiez au sein de la liste de mesures de contrôle/d'auditeurs génériques celles/ceux qui se prêtent le mieux à votre cas.
- b. Identifiez des mesures de contrôle/auditeurs supplémentaires pour chaque critère et sous-critère. Les auditeurs et mesures de contrôle établis doivent être utilisés pour:
 - 1) Vérifier toute instance de non-conformité lorsque les risques sont spécifiés; et
 - 2) Atténuer les risques lorsque la non-conformité sous-jacente est confirmée comme présente dans des chaînes logistiques spécifiques.



Les *Directives de Spécifications de Risque de Légalité Forestière (DR-09)* contiennent une description détaillée du processus de spécification des risques.



Le *Modèle de Spécification de Risque de Légalité Forestière (DR-10)* contient un modèle Excel pour les détails de spécifications de risque.

Annexe 4: Directives sur l'atténuation des risques

Cette annexe décrit des actions d'atténuation des risques pouvant potentiellement pallier à la présence spécifiée de risques de non-conformité juridique au sein de la zone d'approvisionnement. De ce fait, Annexe 4 couvre donc l'Étape 4 du processus de diligence raisonnée énoncée dans ce guide.

Il existe deux grands groupes d'actions d'atténuation qui peuvent être utilisés: **Prévention des Risques** et **Contrôle des Risques** (voir figure 5).

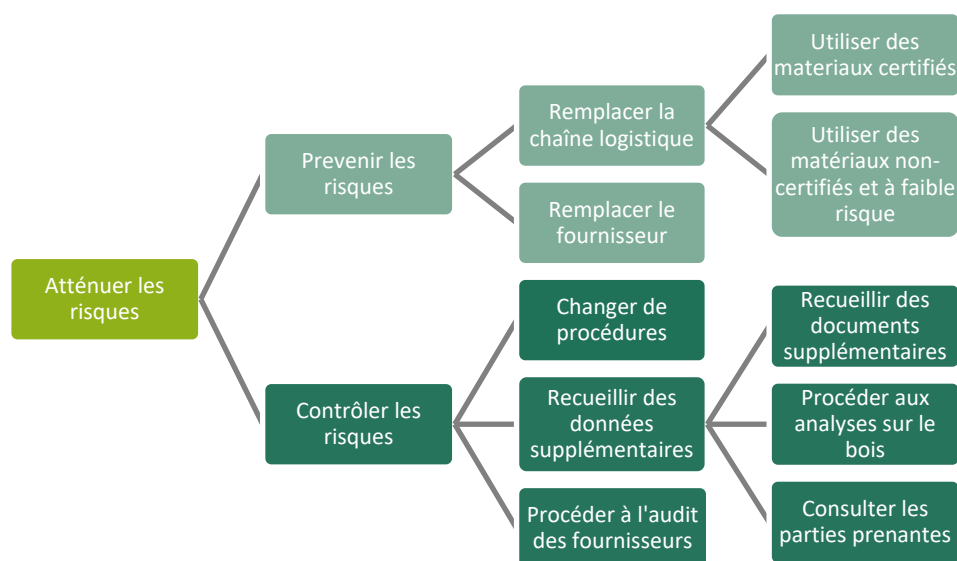


Figure 5: Options d'atténuation des risques

Contrôle des Risques

Contrôler les risques propres à de nombreuses chaînes logistiques peut s'avérer possible en travaillant avec des fournisseurs directs ou des sous-fournisseurs. Voici les méthodes potentielles de contrôle des risques:

- **Recueillir des données supplémentaires**
 - **Documents:** cette option peut impliquer la collecte de données supplémentaires qui soutiennent la conclusion de faible risque. Par exemple, si des incohérences sont détectées sur ces documents, des documents supplémentaires peuvent être recueillis et recoupés pour montrer que l'ensemble des données disponibles étaye une conclusion à faible risque.
 - **Analyses de laboratoire sur le bois:** des données supplémentaires peuvent être recueillies en soumettant du bois ou ses produits dérivés en papier à des analyses de laboratoire. L'analyse de fibres microscopiques, d'analyse d'ADN et d'isotopiques stables peut aider à vérifier les essences et/ou l'origine des produits dérivés du bois. Ces techniques peuvent être utilisées pour vérifier les demandes des fournisseurs ou l'intégrité de la documentation lorsque le risque de fraude est présent.

- **Consultation des parties prenantes:** lorsque les ressources accessibles au public ont été épuisées, il peut être nécessaire de consulter directement les parties prenantes. Ces dernières peuvent inclure - mais sans s'y limiter: autorités gouvernementales, organisations émettrices (de documents), organismes de plaidoyer, experts indépendants (en foresterie, droit, économie), organismes de certification, communautés locales, etc.
- **Changer de procédures:** l'instauration de procédures supplémentaires ou la modification de procédures d'exploitation existantes peuvent contribuer à atténuer les risques. Une telle mesure de contrôle des risques peut s'avérer ardue à mettre en œuvre - à moins que les fournisseurs ne soient pleinement engagés à soutenir votre processus de diligence raisonnée. La modification des procédures peut amener un fournisseur à mettre en place un système de chaîne de responsabilité, afin de garantir que tout apport à votre portfolio de produits ne sont pas mélangés - durant leur transit en usine - avec des éléments inconnus et potentiellement à haut risque. Il peut également amener le fournisseur à mettre en place un solide système de tenue de dossiers, de sorte que les documents de la chaîne logistique soient sollicités et archivés pour chaque cargaison que vous achetez.
- **Procéder à l'audit des fournisseurs:** réaliser l'audit de fournisseurs au niveau de l'origine des matériaux/produits est un moyen de vérifier la non-conformité dans les exigences de légalité au niveau de la forêt - par exemple, la récolte dans les limites de la Gazette légale. Ils peuvent, en outre, être menés à n'importe quel point de la chaîne logistique - par exemple dans une scierie, une usine de meubles, une usine de papier, un bureau de négoce, etc. Les audits de la chaîne logistique se concentrent généralement sur le commerce légal et la chaîne de responsabilité.
 - **Audits réalisés par une seconde partie:** il s'agit d'audits que réalise un membre de votre organisation sur votre fournisseur.
 - **Audits réalisés par une tierce partie:** il s'agit d'audits que réalise un organisme indépendant en votre nom. De nombreuses organisations préfèrent généralement employer un tiers expert spécialisé dans la réalisation d'audits de fournisseurs, afin d'accroître la crédibilité du processus de contrôle.

Se référer à l'**Annexe 5** pour des directives détaillées d'évaluation de fournisseurs.

Prévention des risques

Les mesures de prévention des risques visent à contourner ou à exclure de la chaîne logistique tout risque identifié. Cela peut inclure:

- **Modification des chaînes logistiques** - Des modifications apportées aux chaînes logistiques peuvent être réalisées en collaboration avec des fournisseurs afin d'éviter les risques associés à des éléments particuliers (comme essences, matériaux ou origins). Par exemple, lorsqu'il existe des preuves évidentes qu'une essence est souvent illégalement récoltée dans le pays d'origine, les fournisseurs peuvent être en mesure de fournir les mêmes essences dans les pays à faible risque, parce que la récolte illégale n'y est pas un risque. Alternativement, l'emploi de chaînes logistiques certifiées par un système de

certification de tierces parties indépendantes peut offrir une robuste atténuation. Lorsque vous envisagez d'utiliser des matériaux certifiés, vous devriez considérer la portée et l'intégrité du système de certification en question, afin de s'assurer que le régime couvre le risque spécifique identifié dans votre (vos) chaîne(s) d'approvisionnement.

- **Remplacement des fournisseurs** - Lorsqu'un fournisseur n'est pas disposé ou incapable de travailler avec vous pour mettre en œuvre d'autres mesures d'atténuation, la seule option peut consister à mettre fin à la relation avec ce fournisseur. Souvent, les fournisseurs directs sont prêts à s'engager dans le processus d'atténuation des risques, mais les sous-fournisseurs ne le sont pas. Dans ces cas, il peut être nécessaire de convenir avec le fournisseur direct que seuls les sous-fournisseurs se conformant à vos mesures doivent être utilisés pour vos produits.

Activité d'atténuation des risques	Explications/Clarifications	Exemples d'application
Collaboration avec les fournisseurs & Procédures de changement	Une collaboration étroite avec les fournisseurs est un enjeu fondamental pour la gestion des risques liés à la chaîne logistique. Par conséquent, communiquer clairement et travailler en étroite collaboration avec les fournisseurs sera un facteur clé dans presque toutes les activités d'atténuation des risques.	Une approche mixte consistant à : 1) identifier le risque, 2) s'accorder avec le fournisseur sur une action d'atténuation des risques (que les deux parties seront légalement tenus de respecter), 3) s'assurer que le fournisseur soit compétent pour mettre en œuvre les actions, et 4) vérifier que les actions effectivement prises soient efficace.
Consultation des parties prenantes	La consultation avec les parties prenantes peut se faire de plusieurs façons selon le type et l'emplacement du groupe ou des entités à consulter. Lorsque de grands groupes doivent être consultés, des réunions ou des ateliers peuvent être organisés pour recueillir suggestions et données. Si la consultation n'implique que peu d'individus ou d'entités uniques, les entretiens peuvent être effectués soit face à face, soit par téléphone ou encore par courrier électronique.	L'évaluation des violations éventuelles des droits des tierce parties dans le cadre des activités de gestion forestière peut inclure la consultation de groupes ou entités qui possèdent potentiellement des droits sur la zone en question. Il convient de souligner que les types de parties prenantes pertinentes pour différents types d'évaluations diffèrent. Dans certains cas, les parties prenantes seront limitées, par exemple, aux fonctionnaires, tandis que dans d'autres, les groupes concernés peuvent inclure des représentants des populations autochtones, des ONG et/ou des communautés locales.

Activité d'atténuation des risques	Explications/Clarifications	Exemples d'application
Vérification des documents	L'évaluation des documents n'est pertinente que lorsqu'un lien entre ces derniers les matériaux ou produits en question peut être établi. La vérification des documents implique d'évaluer la validité et l'exactitude des documents liés à l'origine et à la légalité des activités, du commerce ou du traitement de la gestion forestière, et peut impliquer un grand nombre de différents types de documents et d'archives. Cela peut également inclure la documentation manquante qui est essentielle autant pour les données de la chaîne logistique que pour prouver certains aspects de la légalité.	Le contrôle de documents peut être utilisée pour vérifier l'existence de permis de récolte valides pour une zone forestière définie.
Audits terrain & vérification	Lorsque l'examen de l'ensemble des données et documents ne permet pas d'évaluer tout risques déjà spécifié, il peut s'avérer nécessaire de procéder à des audits terrain pour des domaines ou des entités spécifiques pour confirmer que les activités en cours sont légales. L'audit terrain n'est efficace que lorsque le risque concerne des activités nécessitant une observation sur le terrain. Cependant, il faut souligner que l'audit terrain est un outil clé pour évaluer l'efficacité des actions d'atténuation des risques.	Si le risque spécifié concerne, par exemple, les pratiques de récolte, l'observation sur le terrain de la récolte réelle est requise afin d'évaluer la pertinence du risque spécifié sur le site particulier. Cela pourrait impliquer l'évaluation de l'usage de l'équipement de sécurité pendant la récolte ou l'application de méthodes de récolte spécifiques requises par la loi.
Audit par un tiers	L'audit par un tiers peut être utilisée lorsque l'organisation qui s'engage dans la certification NEPCon ne décide pas de mettre en œuvre son propre système de contrôle. Dans ce	Le contrôle par un tiers peut être appliquée pour tous types d'audit, autant au niveau du traitement qu'à celui de la forêt. Un exemple peut être l'évaluation de la capacité d'une installation de traitement de bois à séparer

Activité d'atténuation des risques	Explications/Clarifications	Exemples d'application
	cas, un tiers peut être engagé pour effectuer les évaluations nécessaires au nom de l'organisation.	les matériaux portant différentes revendications tout au long du traitement. Cela permet à l'organisation de vérifier qu'ils ne risquent pas d'obtenir des sources d'origine inconnue ou illégale qui auraient été mélangées dans leurs produits au cours du traitement.

Table 5: Exemples de mesures d'atténuation des risques

Annexe 5: Directives pour l'audit des fournisseurs

L'audit des fournisseurs peut s'avérer nécessaire pour déterminer si un risque de non-conformité légale est présent au niveau de la source/du fournisseur. Cet audit peut également être utilisé si les mesures d'atténuation des risques ont efficacement contrôlé ou géré la cause sous-jacente de la non-conformité.

Les sections ci-dessous fournissent des directives aux entreprises qui souhaitent mettre en œuvre leur propre programme de contrôle.

L'audit joue donc un rôle important dans l'ensemble du processus de diligence raisonnée.



Les entreprises ne souhaitant pas mettre en œuvre leur propre programme de contrôle peuvent s'en remettre à une tierce partie.



Le **Modèle de Rapport d'Audit de Fournisseurs (DR-14)** vous accompagne dans les audits de fournisseurs et consigne les résultats de manière systématique.



Les **Annexes 1 et 2 de la Norme LegalSource** contiennent des tables d'auditeurs pour les risques au niveau des forêts et d'autres pour la légalité de la chaîne logistique. Pour sa part, NEPCo a mis au point une **Norme Générique pour Chaînes de Responsabilité** comprenant des exigences pour réduire le risque de mélange dans les chaînes logistiques.

Les audits de la chaîne logistique peuvent couvrir aussi bien les Entreprises d'Aménagement Forestier que les commerçants ou les installations de traitement.

Les exigences de contrôle des fournisseurs de ces deux principaux types d'audit diffèrent considérablement. Ces différences sont précisées ci-dessous.

Objectifs de l'audit

L'audit du fournisseur/de la source peut avoir deux objectifs:

1. Vérifiez l'absence ou la présence d'une conformité potentielle sur les risques spécifiques identifiés lors de l'évaluation des risques.
2. Vérifier que les systèmes de formation et/ou les procédures d'atténuation des risques ont été effectivement mis en œuvre et que le risque a été atténué.

Ces deux objectifs peuvent faire partie d'un même processus d'audit.

Portée de l'audit

Vous devez déterminer la portée de l'audit avant de le planifier et de désigner un auditeur.

La portée de l'audit doit correspondre aux risques spécifiés ou aux responsabilités spécifiques de votre fournisseur. Cela signifie que l'audit ne peut concerner que certains

risques ou activités - et pas d'autres. Ceci est important pour établir les exigences de contrôle et les compétences requises pour les auditeurs.

Ainsi, définir la portée de l'audit détermine:

- Le type d'entités comprises dans le contrôle - installation de traitement unique, installations de traitement multiples, Unité(s) d'Aménagement Forestière (UAF) unique/multiple;
- L'identification des risques spécifiés qui seront évalués; et
- Les visites de site requises dans l'évaluation du contrôle. Les visites sur le site dépendent de l'emplacement et du nombre d'UAFs comprises dans la portée de l'évaluation et de la composition de l'équipe d'audit.

Quel rôle joue le fournisseur dans l'audit?

Les fournisseurs jouent un rôle clé dans la plupart des audits. Les fournisseurs sont généralement plus proches de la forêt d'origine - où les risques peuvent souvent être trouvés - et peuvent donc être en mesure d'aider à identifier et à atténuer les risques.

Le rôle de votre fournisseur ne se limite pas nécessairement à l'accès à l'information. Au contraire, les fournisseurs peuvent jouer un rôle clé en devenant directement impliqués dans l'audit. Dans certains cas, cela peut nécessiter une formation; cependant, à long terme, l'usage de la capacité locale est souvent plus effective et efficace.

Naturellement, il est important que le rôle du fournisseur ait été clairement défini et convenu au préalable. Toutes les personnes impliquées doivent être conscientes de leurs rôles et de leurs responsabilités et doivent avoir la compétence et l'autorité nécessaires pour réaliser le processus.

Préparation de l'audit

En tout état de cause, la préparation des audits doit être bien planifiée et communiquée entre l'organisation qui les met en œuvre et celles qui en font l'objet.

Votre fournisseur devrait préparer un audit en fournissant les données requises pour l'évaluation des zones de risque spécifiées. En fonction de ces risques et de leur rôle dans la mise en œuvre du système de diligence raisonnable, vos fournisseurs devraient fournir ce qui suit avant l'évaluation:

- Confirmation de leur accord à se soumettre à l'audit;
- Procédures documentées;
- Documents et systèmes qui consignent les mesures prises pour atténuer les risques;
- Identification du personnel responsable;
- Portée définie du matériel;
- Liste des chaînes logistiques et de tous sous-fournisseurs inclus dans l'objet;
- Documentation de l'évaluation des risques (le cas échéant);

- Documentation légale pour le matériel inclus dans le champ d'application (si au niveau de la forêt, cela pourrait inclure un plan de gestion forestière, des licences, etc.); et
- Documentation démontrant le respect des lois applicables et également des règles de l'entreprise.

Évaluation des entités de traitement et de commerce

Verification of suppliers that are classified as processing or trade facilities may be carried out on-site or by desk evaluation depending on the risks that have been specified. Onsite verification may include interview with relevant staff, review of documents (procedures and records of processing) as well as observation of practices in processing.



Exigences de contrôle: les exigences pour les fournisseurs inclus dans un programme de contrôle se trouvent dans l'**Annexe 2 de la Norme LegalSource LS-02**.

Évaluation des Entreprises d'Aménagement Forestier (EAF)

L'audit des sources forestières du bois couvre tous risques spécifiés ayant été identifiés comme présents dans un pays, une région sous-nationale, une EAF ou un groupe d'EAF.



Les exigences relatives au contrôle des EAF se trouvent dans l'**Annexe 1 de la Norme LegalSource**.

Au cours de l'évaluation, confirmez que l'EAF est conforme à tous enjeux de légalité applicables qui ont été définis comme risque spécifié lors de l'évaluation des risques. Une catégorie de légalité qui a été confirmée comme étant à faible risque n'a pas besoin d'être évaluée.

Compétence de l'auditeur

La fiabilité de l'audit dépend des compétences de ceux qui l'effectuent ce contrôle. La compétence de l'auditeur se compose des attributs personnels et sous-jacents découlant de leur éducation, de leur expérience professionnelle antérieure, de leur formation d'auditeurs et de leur expérience d'audit.

Enfin, il est important pour tout auditeur d'avoir une connaissance approfondie du système et de la norme à vérifier. La connaissance des exigences légales et du contexte juridique est également très important.

La compétence des auditeurs couvre les aspects suivants:

- a) *Principes, procédures et techniques de contrôle* - l'auditeur doit être en mesure d'appliquer les outils appropriés aux différents contrôles et de veiller à ce que les audits soient menés de manière cohérente et systématique.
- b) *Système de gestion et documents de référence* - l'auditeur doit comprendre la portée du contrôle et les exigences d'audit applicables.
- c) *Contexte organisationnel* - l'auditeur doit comprendre le contexte opérationnel de l'organisation. Les connaissances et compétences dans ce domaine devraient porter sur:
 - schéma organisationnel (taille, structure, autorité, fonctions et relations);
 - processus d'entreprise généraux et terminologie connexe; et
 - les coutumes culturelles et sociales de l'audit.
- d) *Lois, règlements et autres exigences applicables à la discipline* - l'auditeur doit être capable de travailler de l'intérieur tout en étant conscient des exigences applicables à l'organisme faisant l'objet de l'audit. Les connaissances et compétences dans ce domaine devraient porter sur:
 - codes, lois et règlements locaux, régionaux et nationaux;
 - contrats et accords;
 - traités internationaux et conventions; et
 - autres exigences auxquelles l'organisation souscrit.

Évaluation de la conformité

Les fournisseurs faisant l'objet d'audits dans le cadre du système de diligence raisonnée de toutes organisations doivent être en mesure de fournir les preuves de leur conformité aux exigences juridiques applicables. Comme mentionné ci-dessus, les exigences spécifiques applicables dépendent des risques spécifiés, ainsi que du type d'entité en cours d'évaluation. La norme NEPCon contient des auditeurs tel que requis – cependant, ces derniers doivent être évalués pour chaque type spécifique d'obligation de légalité.

Il est important que la conformité aux exigences normatives soit évaluée et documentée. Toutes non-conformités aux exigences doivent être définies et des demandes d'actions correctives spécifiques doivent être entreprises selon un calendrier bien défini.

Rapport

Les résultats de l'audit des fournisseurs doivent être documentés de manière systématique et transparente.



Veuillez utiliser le **Modèle de Rapport d'Audit des Fournisseurs (DR-14)** qui contient les listes de contrôle pertinentes pour tous types d'audits.

À propos du

Soutien au Commerce Légal du Bois

Le Soutien au Commerce Légal du Bois est un projet conjointement mené par NEPCon dans le but d'accompagner les entreprises liées à l'industrie du bois en Europe avec des connaissances, des outils et une formation aux exigences du Règlement sur le Bois de l'UE. Connaître l'origine de votre bois est bon non seulement pour les forêts, mais également pour les entreprises. Le projet commun est financé par le programme UE LIFE et l'aide d'État du gouvernement britannique.



À propos de

L'approvisionnement responsable en soja, bovins et huile de palme

L'approvisionnement responsable en soja, bovins et huile de palme est un projet visant à sensibiliser et à former les entreprises danoises pour minimiser les risques de problèmes sociaux et environnementaux liés à l'approvisionnement en huile de palme, en soja et en bétail des pays en développement. Le projet est piloté par NEPCon et financé par DANIDA, ministère des Affaires étrangères du Danemark.



NEPCon (Nature Economy et People Connected) est un organisme international à but non lucratif qui crée un engagement et une capacité à intégrer la durabilité. Avec nos partenaires, nous favorisons des solutions pour préserver nos ressources naturelles et protéger notre climat.

NEPCon | www.nepcon.org | info@nepcon.org